

Saison pluvieuse au Bénin : Voici comment éviter d'être foudroyé



Longtemps absentes à la saison sèche, les pluies de ces dernières semaines au Bénin deviennent inquiétantes. Cependant, les gros amas nuageux qui les précèdent, occasionnent des orages et des rafales de vents. Ils sont porteurs d'eau et d'électricité et constituent des facteurs de risques qui exposent les populations.

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus d'une dizaine de personnes sont victimes de la foudre.

La foudre est ce qui accompagne l'éclair durant les orages : il s'agit d'une décharge électrique qui se produit lorsque l'électricité statique s'accumule entre les nuages et le sol. La charge est tellement colossale puisque ces nuages d'orage peuvent transporter jusqu'à cent millions de volts d'électricité !

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus d'une dizaine de personnes sont victimes de foudroiements

globalement graves.

Néanmoins, comme face à tout danger, il ne faut pas céder à la panique : il convient d'être vigilant et de connaître les bons comportements à adopter pour se prémunir de l'électrocution.

Opter pour un parafoudre ou un paratonnerre

Le pouvoir d'achat du béninois lambda ne lui permet pas de disposer de paratonnerre et de parafoudre, puisque c'est également un bon moyen de protéger les appareils électriques, très sensibles aux surtensions.

S'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité dans la maison

Les trois voies principales d'entrée de la foudre dans votre maison sont : une décharge directe, les fils ou tuyaux à l'extérieur de votre habitat, et la propagation à travers le sol. Si vous ne disposez pas d'un parafoudre, il est indispensable de débrancher le câble d'antenne et la prise électrique du téléviseur (ce dernier peut imploser en cas de forte surtension).

Le téléphone fixe peut également se révéler dangereux : il est la cause principale des blessures par la foudre à l'intérieur. C'est pourquoi, il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Il est recommandé de s'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité : il s'agit aussi bien de la plomberie (radiateurs, éviers, tuyaux, cuisinières, robinet, baignoire, douche) que des emplacements propices aux courants d'air (portes, fenêtres, foyers, aération). Bien que les appareils électroménagers et les radios soient proscrits, vous pouvez en revanche utiliser tout appareil fonctionnant à piles.

Préférer l'intérieur de la maison à votre jardin

Si vous êtes dans votre jardin ou sur votre terrasse, il est préférable de s'abriter dans votre maison à l'approche de l'orage. N'oubliez pas que la première décharge est potentiellement aussi dangereuse que la dernière ! Préférez ne pas sortir, tout simplement. En tout cas, à l'extérieur, tachez de garder autant de murs que possible entre vous et l'extérieur. En revanche, il faut éviter de se coucher ou de

s'appuyer sur des murs ou des planchers en béton : toute structure de bâtiment est potentiellement conductrice. Contrairement au téléphone fixe, les téléphones portables modernes (sans antenne) ne sont pas contre indiqué : même en extérieur, leur volume reste insuffisant pour risquer de capter la foudre. Enfin, même s'il est à proximité de votre quartier, ne comptez pas sur la protection du paratonnerre d'un clocher : il protège assez mal les alentours : sa zone de protection n'excède pas soixante mètres s'il est placé à une trentaine de mètres de hauteur.

Restez immobile: Pour la même raison, il est dangereux de rester debout. S'il n'y a aucun abri à proximité (hutte de pierre, église, chapelle, voiture non décapotable), la meilleure position à adopter est celle du fœtus, qui consiste à rester couché, les jambes repliées sur soi. L'idéal est de s'allonger sur un ciré ou sur une autre pièce en matière isolante tel le plastique. Ainsi, il est également recommandé de ne pas marcher et de ne pas courir afin d'éviter la "tension de pas".

Dispersez-vous: Par ailleurs, les personnes en groupe sont d'autant plus susceptibles d'être touchées par la foudre. Effectivement, pour éviter un "éclair latéral", il est conseillé de s'écarter d'au moins trois mètres de son voisin.

Voici en brève quelques règles pour vous permettre de prémunir les risques de foudroiements.

Megan Valère SOSSOU